

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 novembre 2024

Point 11 de l'ordre du jour

Tarification 2025-2026 des formations spécialisées

Délibération n°24-11-46

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, considérant l'arrêté du 25 avril 2013 modifié relatif au montant des droits de scolarité à l'École nationale des ponts et chaussées notamment son article 6, après en avoir délibéré, fixe conformément aux tableaux ci-annexés la tarification des formations spécialisées pour l'année académique 2025-2026.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 29 novembre 2024.

Le Président du Conseil d'administration,

BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE : ☐

ABSTENTIONS : ☐

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES

ANNEXE 1

Droits de scolarité des formations spécialisées – année 2025-2026

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2025-2026
6° Élèves de formations spécialisées	Mastère spécialisé par la VAE	
	Dossier de pré-candidature	410 €
	Accompagnement (facultatif)	7 000 €
	Jury	12 000 €

Programmes opérant leur rentrée entre septembre 2025 et décembre 2025

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2025-2026
6° Elèves de formations spécialisées	Programme diplômant « Aménagement & Maîtrise d'ouvrage Urbaine »	
	Personnes physiques déjà inscrites en formation d'ingénieur	450 €
	Personnes physiques « union européenne »	3 450 €
	Personnes physiques « hors union européenne »	6 900 €
	Mastère spécialisé® « Génie Civil et écoconception »	
	Individuel	12 000 €
	Entreprise	14 000 €
	Mastère spécialisé® « Politiques et Actions publiques pour le Développement Durable »	
	Individuel	14 000 €
	Entreprise	14 000 €
	Mastère spécialisé® « Génie civil des grands ouvrages pour l'énergie »	
	Individuel	15 000 €
	Entreprise	16 000 €
	Mastère spécialisé® « Systèmes de transports ferroviaires et urbains »	
	Individuel	14 000 €
	Entreprise partenaire	16 000 €
	Entreprise non partenaire	17 000 €
	Mastère spécialisé® « BIM - conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures »	
	Individuel et TPE	14 000 €
	Entreprise partenaire	15 250 €
	Entreprise non partenaire	17 000 €
	Mastère spécialisé® « Supply Chain Design and Management »	
	Individuel	16 500 €
	Entreprise partenaire	18 500 €
	Entreprise non partenaire	20 500 €
	Mastère spécialisé® « Infrastructure Project Finance »	

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

		<i>Individuel</i>	18 000 €
		<i>Entreprise partenaire</i>	19 000 €
		<i>Entreprise non partenaire</i>	21 500 €
	Mastère spécialisé® « <i>Smart Mobility</i> : transformation numérique des systèmes de mobilité »		
		<i>Individuel</i>	14 700 €
		<i>Entreprise partenaire</i>	15 900 €
		<i>Entreprise non partenaire</i>	17 900 €
	Mastère spécialisé® « <i>Management of energy projects</i> »		
		<i>Individuel</i>	13 500 €
		<i>Entreprise partenaire</i>	15 500 €
		<i>Entreprise non partenaire</i>	17 000 €
	Master of science « <i>Economic decision & cost benefit analysis</i> »		
		<i>Individuel</i>	15 000 €

Programmes opérant leur rentrée en janvier 2026

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2024-2025
6° Élèves de formations spécialisées	Mastère spécialisé® « <i>Immobilier et Bâtiment Durables</i> »	
		<i>Individuel</i> 17 000 €
		<i>Entreprise partenaire</i> 19 000 €
		<i>Entreprise non partenaire</i> 21 000 €

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANNEXE 3

Tarifs complémentaires des formations spécialisées – année 2025-2026

Formation suivie ou phase de formation suivie	Tarifs 2025-2026
Programme diplômant « <i>Aménagement & Maîtrise d'ouvrage Urbaine</i> » <i>Mission professionnelle</i>	25 000 €
Mastère spécialisé® « Politiques et Actions publiques pour le Développement Durable » <i>Mission professionnelle</i> pour les organismes à but lucratif pour les organismes à but non lucratif <i>Groupe d'analyse d'action publique</i> pour les organismes à but lucratif pour les organismes à but non lucratif	7 000 € 4 500 € 7 000 € 4 500 €
Formation des AUE (arrêté du 6 mai 1994) <i>PFE</i>	3 000 €

Frais de dossier – recrutements pour l'année 2024-2025

Type de formation	Frais (maximum)
Mastère spécialisé®	100 €
Master of science	100 €
Autre programme diplômant	100 €